

Voici une autre lettre, de la même personne. C'est la copie d'une lettre envoyée au premier ministre ; et celui qui l'a écrite m'autorise à la lire à la Chambre, si je le juge à propos. Je ne l'aurais pas fait, néanmoins, n'eût été l'interruption de l'honorable député (M. Johnston).

Toronto, Ont., 15 mars 1906.

Au très honorable sir Wilfrid Laurier,
Premier ministre.

Monsieur,—Je vois que vous êtes harcelé par des députations d'hommes à figures longues, à l'expression lugubre, à la vue basse, à l'esprit étroit, portant des lunettes, lesquels s'intitulent l'Alliance dominicale et vous somment de leur donner une loi qui leur permette d'imposer de force leurs sombres idées à un public trop patient. Ce sont ces mêmes parasites officieux qui ont rendu la vie politique impossible à l'honorable G. W. Ross, ancien premier ministre de la province d'Ontario.

Vous voudrez bien me permettre de vous faire connaître certains faits relatifs à cette

Pendant que les citoyens de Toronto s'occupaient de la question de la circulation des tramways le dimanche, l'Alliance a prétendu, du haut de cinquante chaires et tribunes populaires que les tramways le dimanche amèneraient les théâtres le dimanche et toutes sortes d'amusements, d'orgies et de débauches. Elle organisa une collecte dans les églises de la ville afin de combattre l'horrible fléau, et elle recueillit \$4,400, je crois, pour cet objet particulier. Que fit-elle de cet argent ? Un ancien trésorier de l'Alliance, M. Copp, m'a déclaré que plus du tiers de cette somme était allé à un des membres de la société pour solde de prétendus arrérages et que d'autres membres de l'association, avec ce même argent, s'étaient payés de services qu'ils disaient avoir rendus à l'Alliance devant les tribunaux. Résultat : les tramways ont circulé le dimanche, et les maux qu'on nous avait prophétisés ne se sont pas produits. Il est probable que si l'on eût employé au but qu'on leur destinait, les sommes ainsi recueillies, la circulation des tramways le dimanche eût été empêchée.

Le "Mail," dans son numéro du 10 novembre dernier, disait que les représentants de la presse étaient exclus des séances de l'Alliance. Il pouvait être dangereux, en effet, de laisser savoir combien l'assistance à ces réunions est peu nombreuse. On m'a parlé d'une séance où quatorze membres ont adopté des résolutions fort émouvantes. D'après leurs propres dires, ils comptent pour moins de la moitié d'un pour cent du chiffre de la population.

Ils se complaisent à signaler qu'ils ont intenté à Toronto 148 actions et, dans tout le Dominion, 500 ; par où ils ont indubitablement inculqué dans le cœur de cinq cents citoyens des sentiments d'amertume et de haine contre toutes les églises et contre le christianisme lui-même.

Ces hommes se disent les serviteurs du Christ ; et telle est leur manière d'exalter l'amour de la charité chrétienne.

Si un de leurs frères égarés viole le précepte du dimanche, raisonnent-ils avec lui ? Prient-ils avec lui ?

Certes non : il n'y a pas d'argent là-dedans. Ils courent chez le magistrat le plus proche et y déposent une plainte. Quand la victime de leur zèle religieux est mise à l'amende ou en prison, quelle réjouissance !

Un dimanche matin, un juif avait vendu son pain à un autre juif qui n'en avait pas pour déjeuner. Ces défenseurs vigilants de la religion chrétienne firent promptement condamner à l'amende ce mauvais Israélite.

Les rapports publics constatent qu'au cours de l'année dernière toutes ces poursuites ont été prises par la police et par les avocats de la Couronne aux frais de l'Etat. Ce fait est important. Au lieu d'employer les agents de police de la province, et surtout ceux de Toronto, à protéger la vie et la propriété des citoyens, on les engage à espionner basement les honnêtes gens jusque dans leur vie intime ; et le service de la police publique se désagrège.

J'ai pu moi-même constater la chose. Un dimanche qu'il faisait extrêmement chaud, j'entre dans une pharmacie pour y prendre un verre d'eau gazeuse. Un policier entre sur mes pas et me demande mon nom. Je lui réponds que ce n'est pas de ses affaires et je dépose une plainte contre cet agent trop zélé. Le chef de police me dit que le constable en question n'avait ni pouvoir ni droit d'intervenir, mais qu'il y était poussé par des gens brouillons et sans solvabilité.

C'est un fait connu qu'à l'époque où le président de l'Alliance dominicale lutta contre la circulation des tramways le dimanche,—et pendant plusieurs années après cela—il louait un coupé tous les dimanches.

Le révérend M. Moore refusait avec horreur de monter en tramway le dimanche ; mais en revanche il engageait un cocher, louait une voiture et un cheval et se rendait, par un gros temps d'orage, de Hamilton à Dundas afin d'y prêcher contre la circulation des tramways le dimanche. J'ai entendu dire que le cocher en était mort d'une pneumonie ; mais je ne saurais dire si la chose est vraie.

Si vous voulez des preuves du mal que fait cette bande de bigots intrigants, adressez-vous à quelque citoyen indépendant et modéré, comme par exemple, M. James L. Hughes, inspecteur des écoles publiques.

Les principaux d'entre eux, les plus ardents, sont des prédicants sans églises et des avocats de deuxième ordre, qui se font des rentes avec cette agitation et attirent le mépris et la haine sur la vraie religion.

Je n'aurais pas voulu tenir moi-même un pareil langage à l'adresse de l'Alliance dominicale. Je crois même que mon correspondant—que je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement—est trop sévère à l'endroit de membres de l'Alliance. Mon opinion est que nombre d'entre eux doivent être sincères. Je suis persuadé qu'ils le sont. Mais suffit-il que des hommes imbus de l'esprit d'un autre âge, d'un esprit qui devrait disparaître de tout pays chrétien, civilisé et moderne—des hommes dont je respecte profondément la droiture, mais dont les idées sont assurément très étroites—suffit-il que ces hommes soient sincères pour que le parlement du Canada doive fouler aux pieds les meilleures traditions des deux grands peuples qui composent notre nationalité, repousser un principe qui est à la base de toute législation moderne et qui constitue l'essence même de notre constitution, et édicter des lois qui, dans les mains de ces mêmes hommes, jette-